



EXTRAIT du REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le 9 juin 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 5 juin 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 5 juin 2023.

Étaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : néant.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Laetitia ASCHBACHER à Monsieur Jean-Luc ERB ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Ludovic LEGGERI ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Gilles LAFLEUR ;

Madame Hélène MAXANT à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Catherine JUIN.

Présents : 9

Votants : 15

DELIBERATION N°7

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Rapporteur : Monsieur Gilles PRETAT)

Sur proposition de la Commission affaires scolaires, jeunesse et culture, il est proposé la répartition suivante :

Association	Montant demandé	Proposition d'attribution
JK Dance	540 €	540 € (Dont 250€ de subvention exceptionnelle)
Les quatre vents	700 €	500 €
Les saizerillons	200 €	200 €
SC Saizerais	1 200 €	1 000 € (Dont 200€ de subvention exceptionnelle)
MJC	1 000 €	800 €
LPO	100 €	100 €
Anciens combattants	100 €	100 €
Pour un total de :		3 240 €

Après délibération, les membres du conseil municipal à la majorité (2 contre, 2 abstentions, 11 pour), décident :

DE VALIDER la proposition de répartition des subventions aux associations de la Commission affaires scolaires, jeunesse et culture telle que présentée pour l'année 2023.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 9 juin 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI